

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
248^{ème} REUNION
13 NOVEMBRE 2010
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/BR.(CCXLVIII)

COMMUNIQUE DE PRESSE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 248^{ème} réunion tenue le 13 novembre 2010, a suivi une communication du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur les processus de sortie de crise aux Comores, en Côte d'Ivoire, en République de Guinée et au Niger, y compris les scrutins organisés récemment dans ces différents pays. Le Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'UA, en sa qualité de représentant du Facilitateur du Dialogue direct inter-ivoirien, ainsi qu'un représentant de la Commission de la CEDEAO, ont également fait des présentations sur leurs efforts respectifs.

Le Conseil a également suivi des communications du Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la visite au Soudan (Khartoum et Juba), du 23 au 26 octobre 2010, d'une délégation ministérielle du Comité de l'UA sur la reconstruction post-conflit au Soudan, dirigée par la Ministre des Relations internationales et de la Coopération de la République d'Afrique du Sud, ainsi que sur l'Exercice d'Etat-major AMANI Africa, qui a eu lieu à Addis Abéba, du 13 au 29 octobre 2010.

A) En ce qui concerne les Comores, le Conseil a félicité les parties comoriennes pour les conditions satisfaisantes dans lesquelles les élections primaires pour la présidence de l'Union, qui ont eu lieu dans l'île autonome de Mohéli, et le premier tour des élections des Gouverneurs des îles autonomes se sont déroulés, le 7 novembre 2010. A cet égard, le Conseil a pris note du communiqué publié, le 10 novembre 2010, par la Mission internationale d'observation comprenant l'UA, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et la Ligue des Etats arabes.

Le Conseil a lancé un appel à toutes les parties comoriennes pour qu'elles consolident cette avancée significative dans le processus de mise en œuvre de l'Accord pour la gestion de la période intérimaire, signé le 16 juin 2010, sous les auspices de l'UA, notamment à travers la mise en œuvre, au profit de l'île de Mohéli, du principe de la présidence tournante consacrée par la Constitution de l'Union des Comores. A cet égard, le Conseil a souligné la nécessité de tout mettre en œuvre en vue du bon déroulement, le 26 décembre 2010, du deuxième tour de l'élection présidentielle qui opposera, à l'échelle nationale, les trois candidats originaires de Mohéli arrivés en tête des primaires, ainsi que de celui des Gouverneurs des îles autonomes, sous réserve de la confirmation des résultats provisoires par la Cour constitutionnelle.

Le Conseil a exprimé sa gratitude aux partenaires internationaux, à savoir l'Union européenne, la Ligue des Etats arabes, la France, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Qatar et le PNUD, pour leurs contributions financières au processus électoral.

B) Pour ce qui est de la Côte d'Ivoire, le Conseil s'est réjoui du bon déroulement, le 31 octobre 2010, du premier tour de l'élection présidentielle.

Le Conseil a félicité les populations ivoiriennes pour s'être rendues massivement aux urnes, marquant ainsi leur attachement à la démocratie et leur détermination à voir aboutir le processus de sortie de crise en Côte d'Ivoire. Le Conseil a également félicité les parties et autorités ivoiriennes et les autres acteurs concernés, pour leur détermination et engagement, ainsi que pour l'esprit de dialogue et de concertation qui ont permis de franchir cette étape cruciale dans le processus de mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses Accords complémentaires.

Le Conseil a lancé un appel pressant aux différents acteurs concernés pour qu'ils mettent tout en œuvre en vue de l'aboutissement du processus ainsi engagé, et ce en redoublant d'efforts et en créant toutes les conditions requises pour le bon déroulement du deuxième tour de l'élection présidentielle, prévu le 28 novembre 2010.

Le Conseil a réitéré son appréciation au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Facilitateur du Dialogue direct inter-ivoirien, pour la persévérance et la patience dont il a fait preuve dans l'accompagnement des parties ivoiriennes, et l'a exhorté à poursuivre ses efforts. Le Conseil a également exprimé la gratitude de l'UA à la CEDEAO, aux Nations unies, notamment l'ONUCI et le Représentant spécial du Secrétaire général, ainsi qu'aux autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, pour leur contribution inestimable au processus de sortie de crise, et les a encouragés à continuer à appuyer les parties ivoiriennes.

C) S'agissant de la République de Guinée, le Conseil s'est réjoui du déroulement, dans des conditions de paix et de sérénité, du deuxième tour de l'élection présidentielle, et a félicité les Guinéennes et les Guinéens pour s'être rendus massivement aux urnes, manifestant ainsi leur attachement à la démocratie et leur détermination de voir la transition lancée à la suite de l'Accord de Ouagadougou du 15 janvier 2010 se conclure avec succès, à travers la restauration de l'ordre constitutionnel.

Le Conseil suit avec intérêt la publication des résultats partiels provisoires du scrutin du 7 novembre 2010 par la Commission électorale nationale indépendante (CENI), et l'a exhortée à continuer de tout faire pour assurer la transparence tout au long de cet exercice délicat et déterminant pour l'acceptation des résultats provisoires par les deux parties. A cet égard, le Conseil a félicité le Général Siaka Sangaré, Président de la CENI, pour la façon dont cette institution conduit le processus de centralisation des procès verbaux et de proclamation des résultats partiels provisoires, et l'a assuré de son plein appui.

Le Conseil a souligné la responsabilité qui incombe aux acteurs politiques guinéens, qui se doivent d'être à la hauteur des enjeux et de placer l'intérêt de leur pays et de sa population au dessus des considérations partisans et autres. Le Conseil a rappelé l'impératif du respect des résultats du scrutin et le recours, le cas échéant, aux seuls mécanismes et procédures prévus par la loi pour régler d'éventuels contentieux électoraux. A cet égard, le Conseil a noté avec satisfaction l'adoption et la signature par les deux candidats au deuxième tour de

l'élection présidentielle, le 7 novembre 2010, à Conakry, d'une Déclaration conjointe par laquelle ils se sont engagés à œuvrer au bon déroulement de l'élection et à la promotion du calme en Guinée.

Le Conseil a renouvelé son appréciation au Président de la transition, le Général Sékouba Konaté, pour sa détermination à conduire le processus de transition à son terme, ainsi que pour sa volonté maintes fois exprimée d'organiser des élections régulières, libres et transparentes en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel.

Le Conseil a, d'une façon plus générale, réitéré l'obligation qu'ont les autorités de la transition de faire preuve de la neutralité la plus absolue et de s'abstenir de toute action qui pourrait saper l'indépendance de la CENI et la régularité des résultats du scrutin. A cet égard, le Conseil a réitéré sa mise en garde contre tout acteur politique, ou toute autorité, qui serait tenté de bloquer ou de retarder le processus de retour à l'ordre constitutionnel, ainsi que contre tous actes attentatoires à la sincérité des résultats sortis des urnes. Le Conseil s'est dit déterminé à prendre, le cas échéant, des mesures appropriées à l'encontre des auteurs de tels actes, et a fait sien le communiqué publié par la 17^{ème} réunion du Groupe international de contact sur la Guinée (GIC-G), tenue à Conakry le 5 novembre 2010.

Le Conseil a renouvelé ses remerciements au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso, Médiateur dans la crise guinéenne. Le Conseil a également noté avec appréciation rôle crucial que jouent le GIC-G que co-président l'Envoyé spécial du Président de la Commission pour la Guinée, le Prof. Ibrahima Fall, et le Président de la Commission de la CEDEAO, Victor Gbého, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest, l'Ambassadeur Saïd Djinnit. A cet égard, le Conseil a salué le partenariat étroit qui existe entre les Nations unies, la CEDEAO et l'UA, qui a permis d'harmoniser l'action de la communauté internationale et de mieux appuyer le processus de sortie de crise et la restauration de l'ordre constitutionnel en Guinée.

D) Sur le Niger, le Conseil a réaffirmé son engagement à accompagner la transition dans ce pays, tel que souligné dans le communiqué de presse publié à l'issue de sa 232^{ème} réunion tenue le 17 juin 2010.

Le Conseil a noté avec satisfaction le bon déroulement et le succès du référendum constitutionnel du 31 octobre 2010, et a exprimé, à cet égard, sa profonde gratitude au peuple nigérien. Le Conseil a également salué l'engagement du Général Djibo Salou, ainsi que sa volonté renouvelée et ses assurances répétées à respecter le calendrier convenu pour le retour à l'ordre constitutionnel.

Le Conseil a exhorté les partis politiques et tous les autres acteurs impliqués dans le processus de transition à mettre l'intérêt supérieur du Niger au-dessus des considérations partisans et autres, en vue de l'aboutissement, dans les délais, du processus de retour à l'ordre constitutionnel.

E) Sur la visite au Soudan d'une délégation ministérielle du Comité de l'UA sur la reconstruction post-conflit au Soudan, le Conseil s'est félicité de cette initiative, et a souligné la nécessité d'efforts renouvelés en faveur de la reconstruction et du développement post-conflit au Soudan, en particulier en ce moment critique de l'histoire du pays, indépendamment de l'issue du référendum d'autodétermination pour le Sud Soudan prévu le 9 janvier 2011.

A cet égard, le Conseil a lancé un appel aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils fournissent l'assistance et le soutien requis en vue de la reconstruction post-conflit et de la consolidation de la paix au Soudan. Le Conseil a souligné la nécessité urgente de lever les sanctions unilatérales imposées au Soudan et celle de prendre les mesures requises en terme d'annulation de la dette de ce pays et de fourniture d'autres formes d'assistance, afin de faciliter les efforts déployés par les parties soudanaises en vue de la mise en œuvre des dispositions encore pendantes de l'Accord de paix global Accord (CPA), du règlement des arrangements post-référendaires et de la promotion durable de la paix dans leur pays.

Le Conseil s'est félicité des mesures envisagées par le Comité ministériel dans le cadre du suivi de sa visite, en particulier l'envoi d'une équipe d'experts pour mieux évaluer les besoins du Soudan en matière de reconstruction post-conflit et la convocation d'une conférence africaine de solidarité afin de mobiliser, au niveau du continent, un soutien qui soit en rapport avec la responsabilité de l'Afrique envers le Soudan et son peuple.

F) Sur l'Exercice d'Etat-major AMANI Africa, le Conseil s'est félicité de la conclusion de cet Exercice, et a félicité la Commission pour cette étape importante dans l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA). Le Conseil a également exprimé sa gratitude à l'Union européenne pour son soutien, dans le cadre de son partenariat avec l'UA, ainsi qu'aux Nations unies et aux autres partenaires internationaux, pour leurs contributions.

Le Conseil a encouragé la Commission à s'appuyer sur les leçons tirées de cet Exercice pour poursuivre ses efforts visant à rendre la FAA pleinement opérationnelle et à renforcer les capacités de l'UA à entreprendre des opérations de soutien de la paix.